

DBJC CONSULTING
Société par actions simplifiée
au capital de 3.000 €
15 rue Lacépède
75005 PARIS
841 620 990 RCS PARIS

PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
LE 1^{er} OCTOBRE 2025

Le 1^{er} octobre 2025, à 14 heures,

Monsieur Bastien DELMAILLE, Président et Associé Unique de la société DBJC CONSULTING (ci-après « **la Société** »),

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES :

- Au transfert de siège social ;
- A la modification corrélative de l'article 5 des statuts ;
- Au pouvoir à donner en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

Le Président décide de transférer le siège social actuellement sis 15 rue Lacépède à PARIS (75005) au 83 rue Michel-Ange à PARIS (75016), à compter de ce jour.

DEUXIEME DECISION

Le Président décide, en conséquence de l'adoption de la décision précédente, de modifier ainsi qu'il suit l'article des statuts :

« **ARTICLE 5 - SIEGE SOCIAL**

*Le siège social est fixé à **83 rue Michel-Ange – 75016 PARIS***

Il pourra être transféré en tout autre endroit en France par simple décision du président de la Société, qui pourra modifier en conséquence le présent article. Tout transfert hors de France nécessite une décision unanime des associés. »

TROISIÈME DECISION

Le Président confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes, avec faculté de se substituer tout mandataire de son choix, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales afférentes à la mise en œuvre des résolutions adoptées qui précèdent.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'Associé Unique et répertorié sur le registre des décisions de l'Associé Unique.

L'ASSOCIE UNIQUE

Monsieur Bastien DELMAILLE

Bastien DELMAILLE

✓ Certified by  yousign